sciencespo.aix

L'Administrateur provisoire

ARRÊTÉ N° 2024 - 62

RELATIF A LA DESIGNATION DE LA REFERENTE LAÏCITE

L'Administrateur provisoire de l'Institut d'Études Politiques,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D.741-11 ;
Vu le Code général de la fonction publique notamment ses articles L.124-3 ;
Vu la loi du 24 août 2021 confortant les principes de la République ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 modifié relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;
Vu le décret n°2021-1802 relatif au référent laïcité dans la fonction publique ;
Vu l'avis du comité technique de l'établissement du 6 décembre 2022 ;

ARRÊTE

Article 1
Madame Caterina Severino, professeure des universités, est nommée référente « laïcité ».

Article 2
La référente laïcité est notamment chargée d'apporter tout conseil utile relatif au respect du principe de laïcité aux agents ou aux chefs de service qui la consultent.

Les missions précisées dans la lettre de mission remise en main propre le 11 janvier 2024 restent inchangées.

Fait à Aix-en-Provence, le 19 décembre 2024

Franck BIGLIONE,
Maître de Conférences,
Administrateur provisoire.

TRANSMIS AU RECTEUR LE : 08/01/2025
DATE D'AFFICHAGE ET PUBLICATION : 09/01/2025